

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Serqueux s'est réuni à la salle Léon Collin le vendredi 30 octobre 2020 à 20h30 sous la présidence de madame CLAUDE Christelle Maire.

Présents : Mmes CLAUDE Christelle, SCHROETER Emilie, SCHROETER Ursule Mrs CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude, THIBAUT Johann, THIVET Eric

Absent excusé : BELLORTI David

Absente non excusée : BELARGENT Julie

Secrétaire de séance : SCHROETER Ursule

Madame le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal de respecter une minute de silence en hommage au professeur Samuel PATY, assassiné le 16 octobre dernier.

- **Adhésion de la commune de PISSELOUP au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres :**

Vu la délibération du SMTPL en date du 9 septembre 2020 approuvant l'adhésion de la commune de Pisseloup et conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, le conseil doit se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette adhésion.

- **Acceptation d'encaissement de chèque :**

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement d'un chèque de 2449.05€ de la société VIVINTER concernant le remboursement des indemnités journalières de Mr DEFRAIN Raphaël en congé longue maladie.

- **Travaux de réhabilitation de l'ancienne maison forestière (rue du Four)**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la réunion du 15 juin 2020, le conseil municipal s'est prononcé favorablement aux travaux de réhabilitation de l'ancienne maison forestière sise au 5 rue du Four par la pose de 7 fenêtres et volets roulants, 1 porte d'entrée et 1 porte fenêtre en PVC. Le devis de l'entreprise RC menuiseries a été accepté pour la somme de 7053.13€ H.T. Un dossier de subvention a été déposé au conseil départemental et accepté. Une déclaration de travaux a été envoyée à la DDT. Le 25/09/2020, l'architecte des bâtiments de France donne son accord assorti de prescriptions concernant les fenêtres (couleur et ajout de petits bois afin de former 6 carreaux par fenêtre), les volets roulants (les coffres seront placés à l'intérieur), et la porte d'entrée (modèle en bois traditionnel). Suite à ces demandes, l'entreprise RC menuiseries établi un nouveau devis avec une porte traditionnel fabriquée en bois et sur mesure. Le 12/10/2020, l'architecte des bâtiments de France impose que la porte d'entrée en bois soit conservée et remise en peinture (porte non hermétique, non isolée, sans étanchéité ne répondant plus aux normes énergétiques en vigueur).

Etant en désaccord concernant ce dernier point, le Maire saisit le Préfet de Région. Le dossier reste en attente et sera présenté lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

- **Installation d'un système de détection intrusion à la mairie :**

Suite à la tentative de vol par effraction à la mairie en date du 26/07/2020, le maire informe le conseil municipal d'une demande d'installation d'une alarme. Après visite des lieux, notre assurance Groupama propose une offre pour la protection des biens sous forme d'abonnement pour un montant mensuel de 93.60€. Une participation a été demandée aux services de la Poste. Le conseil municipal souhaite savoir si cette installation permet de réduire la cotisation « assurance vol » et à quelle hauteur sera la participation de la Poste. Une décision sera prise ultérieurement.

- **Etude d'honoraire pour délimitation de la Fontaine St Blaise et la parcelle de Mr Bellorti Ange :**

Sur demande de Mr Bellorti Ange et afin de délimiter la fontaine St Blaise incluse auparavant dans la parcelle E86 rue du Mont (ancienne maison de Mme Maignien Claude) , le cabinet géomètre Cardinal s'est rendu sur les lieux et établi un devis de bornage d'un montant de 1075€ TTC . Les frais peuvent être réparti entre les personnes qui y ont un intérêt . Après discussion et dans l'immédiat, le conseil municipal ne s'est pas prononcé.

- **Ouverture du rôle des affouages 2020 :**

Les habitants et résidents de plus de 6 mois dans la commune qui désirent un affouage peuvent se présenter à la mairie pour l'inscription sur le rôle qui sera ouvert du 2 au 16 novembre 2020. La parcelle concernée est N°27. Le Maire rappelle que les affouagistes n'ayant pas fabriqués leurs affouages en 2019 ne pourront prétendre à un affouage pour l'année 2020. Le tarif de la taxe affouagère sera de 30€ et le paiement s'effectuera par chèque le jour de l'inscription aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

- **Tarifs communaux – année 2021 :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs communaux de 2020 pour l'année 2021

SERVICE EAU :

- m3 d'eau potable : 1,25 €
 - redevance pollution : 0,28 € par m3
 - **location compteur : 30 €**
 - remplacement compteur en cas de négligence du consommateur : 60 €
- Tous ces tarifs seront assujettis à la T.V.A. au taux en vigueur.

CIMETIERE :

- concession 15 ans 75€
- concession 30 ans 125€
- concession 50 ans 185€

COLUMBARIUM : 1 case pour 2/3 urnes

- 15 ans : 700€
- 30 ans : 1000€

JARDIN DU SOUVENIR : dépôt des cendres dans le puit au pied de la stèle : 70€

SALLE DES FETES :

TARIFS	Habitants de Serqueux	Extérieurs
½ journée	40€	60€
journée	80€	100€
weekend	150€	200€

- **Subvention à l'association des pompiers de Serqueux :**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal maintient cette subvention à la somme de 500€ pour l'année 2020.

- **Astreintes du personnel technique pour le réseau d'eau :**

Les modalités concernant les astreintes de la filière technique concernant Mrs Boiteux, Defrain, Thiery sont rediscutées. En effet, l'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin

d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. A compter de novembre, Mrs Boiteux et Thiery effectueront 1 semaine sur deux une astreinte (lundi 8h au lundi 8h). Ils seront indemnisés selon les taux en vigueur. Mr Defrain ayant repris son travail en mi-temps thérapeutique depuis le 23 octobre 2020 ne sera pas concerné pour l'instant. Il est également demandé aux agents en semaine d'astreinte de ne pas utiliser leur véhicule personnel mais le véhicule de service à leur disposition.

- **Cérémonie du 11 novembre :**

En raison de la crise sanitaire, à 11 heures, seuls les conseillers municipaux célébreront cette cérémonie par le dépôt d'une gerbe et la lecture du discours tout en respectant les gestes barrières.

QUESTIONS DIVERSES

- **Lutte contre les ambrosies :**

Cette plante constituant un problème de santé publique en raison de son pollen allergisant et de son caractère d'espèce envahissante, sur demande de la préfecture, Mrs Thivet Éric et Thibaut Jonathan sont désignés référents territoriaux. Leur rôle sera de repérer la présence de ces espèces, participer à leur surveillance, informer des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces et lutter contre leur prolifération.

- **Refus d'exercer son droit de préemption :**

Maître Thibaut nous fait savoir que la parcelle A354 au lieudit « le Rougemont » d'une superficie de 82ha est mis en vente et conformément aux dispositions des articles L331-22 du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de 2 mois pour exercer son droit de préemption. A l'unanimité, le conseil municipal refuse cette proposition.

- **Logement intercommunal de Serqueux :**

Le maire rappelle que par délibération en date du 12/12/2018, le conseil a refusé de reprendre le logement sis au 3 rue du Mont et les frais qui y incombent. En effet la communauté de communes de Bourbonne les Bains avait la compétence « logements intercommunaux » et devait louer et gérer ce logement mais la communauté de communes des Savoir Faire ne souhaite pas la garder et redonner les logements aux communes. Monsieur Gueniot, responsable des bâtiments communaux de la communauté de communes des Savoir Faire, se rendra sur place accompagné de madame le Maire afin de procéder à la visite de ce logement et le conseil municipal délibèrera sur les suites à donner concernant cette affaire.

- **Vente d'un lot de hêtres à la société Cohout :**

Le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 26/05/2020, la société COHOUT de Belgique faisait une offre de retrait d'un montant de 10920€ pour 273M3 de hêtres débardés soit 40€/M3. Par l'intermédiaire de l'ONF, la facture était établie et envoyée le 12 juin à l'intéressé. Après de nombreuses réclamations pour non paiement dont la dernière en date du 6/10/2020, l'entreprise COHOUT retire les bois les 26 et 27/10/2020 sans en informer la commune et sans s'être acquittée de la facture. Immédiatement la société COHOUT est contactée et prétexte maintenant que vu la qualité actuelle des bois, elle ne paiera que 22€/M3. Dans un premier temps, le conseil municipal considère cette pratique illégale et propose de déposer une plainte pour vol de bois. Néanmoins le Maire et Mr Thivet Eric, membre de la commission des bois, sont chargés de régulariser à l'amiable la situation avec l'entreprise Cohout et d'en faire part au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23h00.

Fait à Serqueux, le 2/11/2020

Le Maire,

CLAUDE Christelle